



Date de convocation 16/04/26

Nombre de membres

En exercice : 09

Présents : 06

Votants : 07

N°26.04.28 D02

OBJET : Élection de la Vice-Présidente du CCAS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, les Membres du Centre Communal d'Action Sociale sont réunis sous la présidence de : Mme GARGADENNEC Nathalie.

Etaient présents : ANTONNUCCI Danièle, CHOISNET Cécile, COHEN Anne-Lise, CROIZARD Gilles, DESPIERRE Michèle, GARGADENNEC Nathalie.

Etaient excusés : ALMANSA Marie-France, BEGUE Monique, HASSAKOU Amina.

Secrétaire de séance : Anny RAVIX

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses dispositions relatives au fonctionnement des CCAS ;

Vu la délibération n° 26.03.30 D02 relative à la composition du Conseil d'administration ;

Considérant que le Conseil d'administration doit élire en son sein un(e) Vice-Président(e) ;

Considérant que Mme COHEN Anne-Lise, Première adjointe au Maire, chargée des affaires sociales et culturelles, et élue référente du projet social de territoire, présente sa candidature ;

Madame GARGADENNEC Présidente du CCAS rappelle au conseil les conditions de préparation du budget primitif.

Ayant entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil d'administration à la majorité des membres présents et représentés :

Décide d'élire Mme COHEN Anne-Lise, Première adjointe au Maire, chargée des affaires sociales et culturelles, et élue référente du projet social de territoire, en qualité de Vice-Présidente du Centre communal d'action sociale de Lespinasse.

Résultat du vote :

- Nombre de votants : 7
- Abstention : Mme COHEN
- Pour : 7
- Contre : 0

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 031-213102932-20260428-2026_04_28D02-DE



Ainsi fait et délibéré le jour mois et an que ci-dessus
Pour extrait conforme,

La Présidente du CCAS,

Délibération rendue exécutoire
En application de l'article L 2131-1
Compte tenu de la transmission en Préfecture
le.....et publication le



GARÇADENNEC Nathalie